

---

# Colloque précarité FSU

12 mars 2008

130 participants

---

## Intervention de Gérard Aschiéri

La mobilisation est visible au travers de la participation au stage. Il y a environ 15% de précaires en moyenne (11% dans la fonction publique d'Etat). Il faudrait compter en sus les emplois aidés. Malgré cette masse de centaines de milliers de personnes, il est difficile de se faire entendre des pouvoirs publics. Dans le rapport Pochard, la précarité semble ignorée. On fait comme si le vote d'une loi sur les CDI réglait le problème. En réalité, cette précarité répond à un projet. Le projet de loi dur la mobilité prévoit le recrutement d'intérimaires. Avec la LRU, le choix du contrat et de la précarité s'inscrit dans une dynamique de concurrence. La liste des établissements pouvant recruter des contractuels ne cesse de s'allonger. Quant aux emplois aidés, ils ne cessent d'être davantage précaires et moins qualifiés. Dans les DOM-TOM, situation caricaturale d'établissements scolaires ne fonctionnant que par des emplois aidés... Les pouvoirs publics font le choix de réduire le service public à une addition de tâches, avec des personnels interchangeable, sans projet à long terme. La précarité est une question vitale pour les services publics.

---

## Intervention de précaires

Marie, adhérente orléanaise du SNU-ANPE. En CDD.

Le statut de précaire n'est pas un statut. Nous entretenons indirectement la pression sur les autres salariés. Armée de réserve...

CES en 2004, CAE renouvelés tous les 6 mois jusqu'en 2007 avec deux enfants à charge. Concours internes : échecs. CDD (conseillère à l'ANPE !) avec 1100€... L'ANPE emploie plus d'un cinquième de ses salariés en contrat précaire...

Vincent Lombard, enseignant à Grenoble

Pendant 3 ans remplacements lointains en tant que contractuels : suppléance dans le général ou le professionnel. Pas d'indemnités kilométriques. Remplacements du jour au lendemain. Rémunérations selon une grille indiciaire non coercitive : indice le plus bas quelle que soit la qualification : moins de 1200€ pendant toute cette période. En 2004 période de chômage. Puis propositions de vacatariat. Pas de couverture en cas d'accident de travail, pas de congés maladie ou maternité... Pas de plans de titularisation. Chaque interruption met les compteurs à zéro. Les concours externes demanderaient un investissement total. Les concours internes demandent également un investissement considérable dans une situation où il n'y a presque plus de postes. Le CDI n'améliore rien.

Annie Richard du SNU-CLIAS (assistante familiale dans le 93 embauchée en 1998)

Contractuelle dans le cadre de dispositifs de protection de l'enfance. Agents non titulaires ne disposant pas des mêmes droits en matière de congés, salaires, etc. Salaire lié à la présence des enfants. Revendication d'un statut d'agent titulaire. Problèmes liés aux accusations de maltraitance.

Sébastien, de l'enseignement agricole (documentaliste)

CDD de 12 mois au mieux, renouvelables. Mobilité forcée au niveau du territoire national. Depuis 2001, d'abord emploi-jeune à Nîmes. Puis mi-temps de documentaliste. Contrats 10/12 ou 12/12 partout en France. En septembre, proposition de CDI qui ne changera rien relativement à la mobilité et à la flexibilité forcées.

Yannick, EVS (20<sup>e</sup> arrondissement)

Deux types de contrats : avenir et aide à l'emploi. 780€ nets par mois pour 26h/semaine et durée de deux ans. Pour les élèves en situation de handicap, on nous dit qu'il faut travailler dans la continuité mais c'est une fiction. De plus, on apprend sur le tas : pas de formation proposée. En termes de rémunération, elle est indigne tant le travail que les EVS fournissent est devenu indispensable. Pas de validation des acquis de l'expérience. Le Collectif d'EVS et d'AE de Paris a lancé une pétition pour le réemploi. Une délégation va être reçue. Réflexion pour une 2<sup>e</sup> action. Demande d'une vraie reconnaissance

Maud Legall (chercheuse INSERM)

Retour sur la mobilisation de 2004 contre la transformation d'emplois de titulaires en CDD

Les CDD ont remplacé les libéralités, mais la précarité s'est institutionnalisée. Les jeunes semblent même accepter ce pis-aller. Recul des emplois titulaires.

Alexandre Degrave (biologiste en fin de thèse)

Après la thèse, il n'y a plus de recrutement direct. Des CDD sont proposés : ATER et ½ ATER, post-doc... Rôle des agences. Rapport Attali : contrats de 5 ans renouvelables deux fois.

GRETA :

Réduction des contrats au maximum pour éviter les CDI. Témoignage d'un contrat à 25% !

---

## TABLE RONDE

### **Pierre Concialdi (chercheur à l'IRES)**

Que se passe-t-il dans la FP et pour l'ensemble des salariés. Une dimension est le statut d'emploi, mais la précarité peut aussi être associée au CDI. Il y a plus de précarité dans le public que dans le privé : 30% de temps partiels dans le public et 20% dans le privé. Une autre dimension de la précarité est le revenu (sécurité économique). Très forte croissance depuis une trentaine d'années. Depuis 1975, deux fois et demi fois plus de personnes au chômage ou précaires (40% de la population active aujourd'hui). Croissance des bas salaires (1/6 au lieu de 1/10 il y a 20 ans, et les bas salaires sont encore plus bas). De plus en plus de gens enfermés dans des trappes à bas salaires. Pression sur les salaires. Depuis la fin des années 1970, le pouvoir d'achat n'a pas augmenté en moyenne. La part des salaires diminue dans le revenu des ménages. Si les salaires avaient évolué comme les autres revenus, les salariés toucheraient en moyenne 200€ de plus par mois. Autres dimensions : conditions de travail, reconnaissances symboliques. Maintenir les gens dans la précarité conduit à la dégradation du service public et aussi du privé. Recul de la compétitivité en conséquence. Les employeurs se sont accoutumés à cette logique perverse de désinvestissement.

**Martine Goutte du SNUTEFI** (Ministère du travail qui a perdu la compétence emploi au 1/1/2008).

La précarité au ministère : véritable maquis. Une dizaine de statuts. Les plus anciens (1978) ont un CDI. Depuis 1984 contractuels renouvelés jusqu'à 20 fois... Depuis la loi de 2005 les plus anciens ont obtenu un CDI. D'autres contractuels : saisonniers, vacataires de 10 mois, contrats à temps incomplets (médecins de prévention, etc.)... Au départ, les agents étaient recrutés parce qu'aucun poste de titulaire ne correspondait à leurs fonctions (informaticiens et statisticiens en 1978...)

Springsfieds Marin : dimension des (petites) retraites à considérer également, de même que la précarité des femmes.

Noël Bernard (Snesup)

Par delà la précarité de début de carrières présentée par Maud et Alexandre et la démobilisation des futures générations de chercheurs, il y a aussi des « vieux précaires » : FLE, etc. Mise en place de la loi LRU et pérennisation des emplois précaires. CTP locaux établissant eux-mêmes des grilles indiciaires.

Intervention sur le (non) paiement des vacances, les difficultés d'obtenir des formations (où il faut des délais considérables pour l'inscription)

Intervention d'une AVS : suite à la loi de 2005 : embauche d'AVS. Revendication de formation, de professionnalisation. Les premiers contrats aidés arrivent à terme.

Intervention d'un enseignant contractuel (5 mois) de Quimper qui doit faire 1000km par semaine.

J-L Mazet (SNCS)

Quelle est la raison de l'explosion de la précarité au CNRS: +35% en deux ans. Avec la mise en place des agences, cela va encore augmenter. Contrats de 6 mois = attaques contre le service public parce qu'il y a perte d'indépendance. Démantèlement du service public.

Intervention d'un camarade de l'ANPE : pétition. ASSEDIC : 850 personnes en CDD

Exemple d'un enseignant en LP de l'académie de Créteil, dans une équipe qui comprend 6 contractuels pour 10 titulaires : Il était TOS, il a dû démissionner pour pouvoir enseigner en tant que contractuel !

Collectif de Caen « contre la précarité et pour les précaires » parce qu'il faut aussi améliorer la situation des précaires. Gestion institutionnalisée de la précarité.

Intervention d'une précaire à qui chaque année l'administration demande de démissionner.

Intervention d'une EVS qui, alors trop jeune, n'a pas pu faire 1968 mais veut un 2008. Elle se contente néanmoins de proposer des actions sans grève (les jours non travaillés), car il est difficile pour les précaires de perdre ne serait-ce qu'une journée de paye.

Intervention sur la politique du gouvernement en matière de remise en cause du code de travail.

SNPES-PJJ : multiplication par cinq des précaires dans le secteur, en particulier des catégories C. La LOLF permet une globalisation des salaires et favorise la précarité. De surcroît la précarité permet de modifier les missions : exemples de l'ouverture de 7 prisons pour mineurs. Leurre des commissions consultatives paritaires.

Arlette Lemaire (SNASUB-FSU)

Le plan Sapin a résorbé moins de la moitié des précaires BIATOSS. Les contrats sont de plus en plus divers et difficiles. Un nouveau recensement est nécessaire. Dans le supérieur, droit d'embauche sur des missions pérennes. Il y a eu un saut qualitatif : de variable d'ajustement, la précarité devient la règle pour casser le statut de la fonction publique.

Parmi les « petits combats » à mener, celle relative au Décret du 14 janvier 2002 : prime pour les BIATOS => Demande que les non titulaires perçoivent cette prime.

Gérard Aschiéri :

La précarité comme norme ? On se rappelle la phrase de Parisot (« même l'amour est précaire »)... La précarité est plus qu'une variable d'ajustement, elle est un mode de gestion. Derrière : plus de « souplesse » et mise en concurrence des individus. La loi sur la mobilité introduit la position de « réorientation professionnelle » avec projet individuel de contrat de formation. Au bout de deux ans, mise en disponibilité... Plus personne ne pourra avoir la garantie de l'emploi. Question de la place des précaires dans les organisations syndicales extrêmement importante. Anecdote d'un film sur les précaires de la FSU : difficulté à trouver des précaires prêts à témoigner devant les caméras.

Bataille pour les salaires. Pour la résorption : plan de titularisation, bataille pour l'emploi public et bataille pour le réemploi).

Pierre Concialdi

Une prise de recul historique permet de dire que si la précarité devait devenir la norme, alors la société pourrait fonctionner avec la précarité. Ce n'est pas soutenable socialement, ni même d'un point de vue économique. La mobilisation contre le CPE donne une indication sur la réaction de la société. Analyse de Karl Polanyi sur la soi-disant auto-régulation par le marché : chaque fois qu'on approche de ce gouffre la société réagit.

---

## Présentation du manifeste

Anne Féray présente le texte adopté par le BDFN. Sortir la précarité de la fonction publique de l'invisibilité. Loin des entrées corporatistes, une nécessité pour le service public.

*Interventions sur le manifeste :*

Olivier Vinay : préciser sur la rapidité de la titularisation, la question des étrangers, la question des concours.

SD de La Réunion : il y a déjà une réponse du GVT : le CUI (contrat unique d'insertion avec formation obligatoire et titularisation ou non au bout de 2 ans). Pour les CAE et CAV, obligation de formation. Il faut porter plainte contre les chefs d'établissement qui n'assument pas cette obligation. Accompagner les précaires dans l'action (difficulté de faire grève quand on est en dessous du seuil de pauvreté).

EVS de Loire Atlantique : demande spécifique de création d'un statut pour les missions d'accompagnement scolaire.

Question sur le manifeste : peut-on encore le bouger ? En effet, il y a une crainte que le paragraphe sur le CDI puisse être utilisé dans un mauvais sens par les ministères.

---

## Présentation des neuf délégations

Justice – FP – MEN – Groupes parlementaires – MESR

Ci-dessous, compte-rendu des deux délégations auxquelles participaient des délégués du SNESUP.

---

### Entrevue au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) (14h30-16h)

Pour la FSU : Maud Legall, JL Mazet (SNCS) ; Noël Bernard, JL Godet (SNESUP) ; Marie Ganozzi (SNASUB)

Pour le MESR : M. Gillet (directeur de cabinet) et Mme Marchand (membre du cabinet)

Il a été difficile de présenter nos trois points de revendications :

a) Connaissance des situations de précarité : revendication d'un recensement

b) Revendication d'un plan pluriannuel de création d'emplois.

c) Demande a minima que les CDD soient couverts par un statut national (services, grilles...)

dans un ordre logique et avec une argumentation bien suivie dans la mesure où M. Gillet ne s'est pas privé pas d'interrompre ses interlocuteurs et que les digressions ont été nombreuses. Elles ont été néanmoins été formulées (in extremis pour la dernière) sans qu'il leur soit donné de réponses claires ou satisfaisantes.

J-L Mazet commence par présenter le manifeste de la FSU.

1<sup>e</sup> interruption de M. Gillet : quelle est la définition de la précarité donnée par la FSU ?

Réponse de JLM : Précaires = Tous les non titulaires, y compris les CDI ; dans l'ensemble de la FP, 776000 (l'Etat en reconnaît 380000). En ce qui concerne le MESR : cela recouvre tout ce qui va des vacataires à tous les contrats. Formulation de la demande d'un recensement global.

Proposition d'un plan pour l'emploi : résorption de la précarité et recrutement jeune, au plus près du diplôme. Nécessité de la prise en charge des deux années qui suivent la soutenance.

Au CNRS : augmentation de +35% en deux ans des recrutements sur contrat = allongement d'un an de la période qui précède la titularisation.

M. Gillet : Il y a régression de la précarité, notamment par l'établissement de vrais contrats entre étudiants et établissements. Il avance que ce sont les EGR de Grenoble qui ont revendiqué le stage de post doc.

JLM : le stage post-doc devrait pouvoir être effectué *après* le recrutement.

Marie Ganozzi : Revient sur le bilan de la loi Sapin. La pompe à précaires continue. Absence de bilan social dans beaucoup d'établissements.

Mme Marchand : la loi impose l'obligation du bilan social. Grâce aux attributions des CTP, il y aura une politique de transparence ; Cela permettra l'instauration d'un contrôle budgétaire. Le contrat quadriennal permettra également un contrôle.

Noël Bernard : vous donnez des éclairages locaux alors que nous souhaitons un éclairage national.

JLG : question sur le repyramidage, où au prétexte de revalorisation en catégorie A (pour des tâches nouvelles liées à l'autonomie) on supprime des postes en B et C dont les missions susceptibles d'être assumées par des contractuels.

M. Gillet : Il existe des missions qui ne sont pas statutaires donc non pérennes. Il existe des missions qui pourraient être traitées de l'extérieur ou mutualisées avec d'autres établissements. Par ailleurs, il faut faire une différence entre des contrats courts et contrats longs

JLM : demande que les syndicats soient associés à la définition de la précarité. Il n'y a pas de création d'emplois de titulaires au CNRS depuis 10 ans. En revanche +35% de post-docs sur des contrats ANR.

M. Gillet : le nombre de postes CNRS a tout de même augmenté. On a mis en place des financements qui n'existaient pas auparavant et qui permettent aux étudiants de faire un post-doc ; il est demandé par la « communauté » et c'est ce qui se fait à l'étranger. Parallèlement, on met fin aux « libéralités » cette année. Il y aura désormais de vrais contrats de travail.

JLG : Les CDD induisent un retard dans l'entrée dans le métier alors que le gouvernement allonge les annuités de la retraite :

- a) précarité à la retraite (réponse de M. Gillet : il y a de plus en plus de monde qui demande à travailler plus longtemps et ce n'est pas pour les annuités)
- b) paradoxe alors que le Gvt prétend promouvoir la situation des femmes car la précarité chasse en priorité les femmes du métier (réponse de M. Gillet : on lance une vraie réflexion de fond sur la question ; chantier lancé dans le groupe Schwartz : quelles sont les limites d'âge, quels critères, quelle pondération, etc.).

Noël Bernard : demande que le post-doc vienne après le recrutement. Proposition de pré-embauche. Droit à un statut. Les statistiques du ministère ne prennent pas en compte les contractuels, les vacataires... Nécessité de tout comptabiliser. Nécessité de recrutements massifs. Protestation contre le chapitre intérim de la loi sur la mobilité. Cela fait disparaître des précaires des statistiques.

Marie Ganozzi : dans le deuxième volet du Sapin, limitation à 70% des contrats. La situation matérielle devient de plus difficile. Pas de basculement possible vers les CDI car il ne peuvent avoir les 6 ans.

Mme Marchand : ce n'est pas exact : CDD à 100% de 10 mois et CDI à 70%. Pendant le protocole Sapin beaucoup d'ayant-droit n'ont pas postulé. .

Remarque du SNESUP : Sapin ne considérerait pas les A+

M. Gillet : on est dans un pays qui pense que l'emploi académique est le seul débouché aux études supérieures. L'objectif de la ministre est de montrer que le diplôme de docteur est meilleur que celui d'ingénieur. Il faut aussi ouvrir les grands corps de l'Etat aux docteurs.

Mme Marchand : dans certaines disciplines, le vivier de qualifiés n'est pas suffisant pour remplir les postes vacants, et le ratio reste partout inférieur à 3,45.

Noël Bernard : l'absence d'emplois visibles dans le futur décourage les entrées en thèse.

JLG : Demande d'un plan pluriannuel de créations d'emplois.

Jean-Luc Mazet : vous dites que la ministre a fait une démarche pour la reconnaissance des diplômes : y a-t-il une trace ?

M. Gillet résume ce que le Ministère déclare avoir fait contre la précarité : résorption des libéralités ; mise en place des groupes de travail (Schwartz, avec des auditions jusqu'au 25 mars) ; bilan social des établissements, plafonnement des ressources accordées aux établissements pour le recrutement de contractuels, création de CTP d'établissement.

NB : Le guide délivré aux établissements pour les CTP suggère l'établissement local d'une grille d'avancement et de salaires au niveau des CTP : nous souhaitons qu'il y ait une régulation ministérielle. (Réponse de Mme Marchand : il est réglementairement possible de le faire au niveau local => il vaut mieux que cela passe au CTP).

M. Gillet : la Ministre s'est saisie des problématiques des personnels : revalorisation des bourses des étudiants, etc. Une meilleure harmonisation des statuts des chercheurs et des MCF est à venir. Des décharges seront données en début de carrière, etc. Sur le recensement, on ne sait pas quoi répondre pour le moment. Il serait logique de profiter du passage à l'autonomie pour collecter les bilans sociaux des établissements. (Protestations syndicales : faut-il attendre 5 ans, la précarité doit-elle être seulement gérée au niveau des établissements ?)

FIN DE L'ENTREVUE

---

### **Entrevue au Ministère de la fonction publique (15h30-16h30)**

Pour la FSU : Gérard Aschieri, Vincent Lombard (SNES), Arlette Lemaire (SNASUB), une collègue AVS, Jean-Marie Le Boiteux (SNETAP secteur Précaires), Didier Fasquelle (SNESUP – SDP)

Pour la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) :

André Santini, secrétaire d'État chargé de la fonction publique, Philippe Caïla , directeur du cabinet.

Gérard Aschieri a d'abord rappelé que le nombre d'emplois aidés (CES, CEC, CAE, CAV) ne cesse de croître dans la fonction publique depuis 2005. Il a ensuite parlé des différents emplois précaires existants dans plusieurs ministères (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, agriculture, fonction publique (état, territoriale, hospitalière)).

A. Santini intervient pour demander une définition de la précarité, et précise que l'on ne peut pas proposer des CDI sur chaque type d'emploi dans la mesure où la personne ne sera pas en mesure d'assurer sa fonction durant de nombreuses années. Il cite l'exemple des militaires à qui on propose des contrats de 3 ou 5 ans, renouvelables.

G.A. propose de partir du fait que les emplois précaires correspondent à des emplois de non titulaires et non assurés par des étudiants.

Arlette Lemaire intervient à propos des emplois d'agents administratifs et techniques (BIATOS) et souligne le nombre trop important de contractuels sur ce type d'emploi alors que les besoins sont pérennisés et que les recrutements par concours internes ne font que décroître depuis 2002. Elle cite également le dernier plan de titularisation (plan Sapin) qui a laissé de nombreux collègues sans emplois stables.

P. Caïla indique qu'il n'y aura plus, de toute façon, de plan de titularisation dans la fonction publique.

La collègue auxiliaire de vie scolaire décrit sa situation personnelle : travail à temps partiel auprès d'enfants autistes. Elle précise qu'elle est passionnée par son travail mais aussi qu'elle ne trouve pas d'emplois de titulaire dans ce secteur.

A. Santini lui répond en lui demandant si elle pourrait assurer cette tâche difficile auprès des enfants autistes pendant de nombreuses années... Il cite ensuite l'exemple de sa ville (il est maire) où il a instauré l'ouverture de la bibliothèque le dimanche, et créé des emplois contractuels à temps partiel. Il précise que ce type d'emplois a fait des « heureux » dans la mesure où ce temps partiel correspondait aux attentes des candidats...

Nous lui répondons que la grande majorité des personnes travaillant sur contrats à temps partiel préféreraient travailler plus pour gagner plus...

V. Lombard intervient pour souligner les conditions dramatiques que subissent les enseignants non titulaires gérés par les rectorats : ils étaient recrutés en tant que contractuels (CDD d'un an, puis CDD de 10 mois donc chômage juillet - août) et maintenant on leur propose la plupart du temps des vacations (le statut de vacataire entraîne un paiement à l'heure faite ainsi que la disparition de congés payés).

A. Santini « botte » en touche et renvoie au ministère de l'éducation nationale.

JM Le Boiteux intervient pour dénoncer les conditions insupportables et existantes dans l'enseignement agricole. Les contrats aidés y sont très courants. Il rappelle également les établissements d'enseignement recrutent des ouvriers d'exploitation agricole par contrats privés, et que le caractère fréquemment déficitaire de ces exploitations entraînent la précarisation de ces emplois. Il cite l'exemple d'un de ses collègues qui vient d'être licencié au bout de 25 ans de contrats divers.

D. Fasquelle indique que l'enseignement supérieur ne manque pas de contractuels et vacataires, particulièrement chez les BIATOS mais aussi pour l'enseignement et la recherche où l'on peut vraiment parler d'emplois précaires (vacataires, ½ ATER, ATER, post-docs, emplois financés par les contrats ANR 2 ou 3 ans). Il décrit ensuite la situation vécue par des formateurs FLE au sein des centres de formation continue universitaires. Alors que ces emplois sont pérennisés dans le temps, ils sont pourvus par des CDD renouvelés (dans certains cas il s'agit même de contrats à temps partiel). Ces formateurs assurent des activités d'enseignement et administratives (gestion des formations) et ont été recrutés en tant que personnels techniques (BIATOS).

P. Caïla précise qu'il ne connaissait ce type d'emploi dans la formation continue et souligne l'ingéniosité des administrations dans l'exploitation des contrats...

D. Fasquelle demande une reconnaissance de leurs compétences. Il souligne qu'il faudrait leur proposer une perspective de carrière par la création d'un statut de formateur FLE.

P. Caïla répond qu'il est effectivement important de reconnaître leurs compétences et semble indiquer qu'il serait possible d'étudier plus précisément le cas des collègues FLE, mais sa proposition n'est pas ferme.

A. Santini nous remercie notre délégation.

G. Aschieri demande un accord de principe sur les points discutés.

A. Santini répète qu'il faudra définir les emplois précaires (qu'est-ce qu'un emploi précaire ?) et s'accorder sur l'interprétation des chiffres donnés par la DGAFP à ce sujet, avant de progresser sur ce dossier.

Fin de l'entretien